

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 15 MAI 2025

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 63

Pouvoirs : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 5 mai 2025.

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLEANT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent			LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent			DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente			D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente			BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente			DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	CATEAU	Olivier		Absent		GORAK	Jacky	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent			BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc		Absent		DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCQ	REUSSNER	Edouard	Présent			DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		Absent		MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent			ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent			DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier				CARDINE	Pierre	Présent
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent					
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent					
FALAISE	LE VAGUERESSE-MARIE	Cécile	Présente					
FALAISE	GRACIA	Fabrice			Pouvoir à Cécile LEVAGUERESSE-MARIE			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présente					
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent					
FALAISE	CANONNE	Magali	Présente					
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente					
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc	Présent					
FALAISE	PETIT	Sandrine			Pouvoir à Bastien RICHARD			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent					
FALAISE	DUVAL	Sonia			Pouvoir à Bénédicte LEBAILLY			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente					
FALAISE	RICHARD	Bastien	Présent					
FALAISE	BOULIER	Bruno	Présent					
FALAISE	DEWAELE	Clara	Présente					
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent					
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente					
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent				
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie		Absente				
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent			MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Erik	Présent			QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	CATHERINE	Sabrina	Présente			GUILLLOT	Laurent	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente			PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François		Absent		LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente			SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert				CATHERINE	Emmanuel	Présent
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent			NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent			CARUHEL	Jérôme	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent			ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent			LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien				KIPRE	Théodore	Présent
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent			SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent			GABRIEL	Odile	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent			SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		Absent		CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian			Pouvoir à Maryvonne GUIBOUT	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESCZYK	Jean-René		Absent		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		Absent		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent			DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent			SCELLES	Fabrice	
PERIERES	CHANDON	Gérard	Présent			SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente			ANQUETIL	Maryline	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel				GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent			GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente					
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky		Absent				
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent					
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne			Pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent					
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie		Absent				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Nelge	Présente					
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente			HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis		Absent		PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente			BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent			LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent			BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent			DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent			DANNEVILLE	Marie-Noëlle	
SOULANGY	POUPARD	Philippe	Présent			GASNIER	Elisabeth	
SOUOMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent			LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente			CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Eric			Pouvoir à Marie-Anne JAMES			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente					
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel		Absent		SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent			PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves			Pouvoir à Gérard CHANDON	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent			VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent			BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent			LEFEVRE	Pascal	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION, DE COMPETENCE D'OCTROI D'AIDE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER AVEC LE DEPARTEMENT DU CALVADOS

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, les EPCI ont la compétence pleine et entière en matière d'immobilier et foncier d'entreprise. Avant la loi, le Conseil départemental était un acteur important à travers des dispositifs de soutien aux entreprises et aux collectivités sur le volet immobilier d'entreprise.

La Communauté de communes a délégué, depuis février 2017, l'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise au Conseil départemental du Calvados. Cette délégation a été prolongée sur la période 2023–2025 par les délibérations en date du 9 février 2023 et du 28 septembre 2023.

Cependant, la réglementation relative à l'aide à l'immobilier d'entreprise a évolué suite à un décret de décembre 2023. Cette évolution nécessite une mise à jour de nos aides qui s'appuient désormais sur les régimes PME et AFR issus du RGEC (règlement général d'exemptions par catégorie), le régime « de minimis » n'étant plus applicable à l'immobilier d'entreprise. Au vu du contexte économique et budgétaire, le Conseil Départemental a apporté quelques ajustements à la réglementation de ces dispositifs.

Le Conseil communautaire

- Vu les articles L1511-2 et R1511-2 du CGCT ;
- Vu la compétence développement économique ;
- Vu la délibération n°13/2023 du conseil communautaire du 9 février 2023 décidant de déléguer au Département du Calvados l'aide à l'immobilier d'entreprises ;
- Vu la délibération n°85/2023 du conseil communautaire du 28 septembre 2023 complétant la convention d'octroi d'aides pour les acteurs privés du tourisme ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 29 avril 2025 ;
- Considérant qu'il apparaît opportun de poursuivre cette délégation au vu de l'intérêt d'avoir des dispositifs de soutien immobiliers aux entreprises ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 70
	Pour : 70
	Contre : 0

- **APPROUVE** l'actualisation des modalités d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises de la convention de délégation de compétence à l'immobilier d'entreprise du 13 Mars 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de compétence d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises du 13 Mars 2023 avec le Conseil Départemental du Calvados.

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : **19 MAI 2025**
Et de la publication électronique le : **21 MAI 2025**

Le Président
Jean-Philippe MESNIL

